

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 30 juin 2021

Conseillers présents et représentés : 19

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU**

Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Christine MULLER, William CONRAD, Brice HUGELE, Bernard ANDRES-KUHN, Fabrice ADAM, Annick HOLLNER, Manuel DERMIGNY, Yolande BECKER, Maria-Paola HUBER, Catherine SCHNEIDER, Monique MOMMER, Sabine COUTURIER, Marc KIM, Christian SELLINI.

Madame Viviane KERN demande de rajouter un point à l'ordre du jour : droit de préemption n° 6.
L'assemblée, à l'unanimité, approuve le rajout du point à l'ordre du jour.

xxxxxxxxxxxxxxxx

ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2021,

II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,

III. Patrimoine

- A. Renouvellement conventions logements Brassel et Copaciu,
- B. Renouvellement convention location jardin Tassera,
- C. Renouvellement location terrain pour l'activité du snack,
- D. Application au régime forestier,

IV. Finances Publiques

- A. Subventions scolaires,
- B. Règlement bons « Sommer Marik »,

V. Convention pour mission de travail non rémunéré**VI. Motion sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire****VII. Divers et informations diverses**

xxxxxxxxxxxxxxxx

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Monique MOMMER est désignée secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 26 mai 2021 et l'approuve à l'unanimité.

II – URBANISME : Droit de préemption urbain

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 27 mai 2021
Vente d'un immeuble avec terrain rue de Bouxwiller – 6,58 ares - zonage UB au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17 juin 2021
Vente d'un immeuble avec terrain rue du Coin – 9,61 ares - zonage UA au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21 juin 2021
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Rondelle – 24,82 ares - zonage UB au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22 juin 2021
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Gare – 5,13 ares - zonage UB au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 juin 2021
Vente d'un immeuble avec terrain rue de la Rondelle – 8,64 ares - zonage UB au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 juillet 2021
Lot N°3 - lotissement Birkenfeld – cession copropriété - zonage AU au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir dans ces ventes.

III – PATRIMOINE

Madame Céline TIOUITOU présente les différentes conventions à renouveler :

A. Renouvellement conventions logements Brassel et Copaciu• Logement 1 du bâtiment périscolaire

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Jenica COPACIU pour le logement de 71 m² pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote, décide à l'unanimité, la location du logement à Madame et Monsieur COPACIU pour une durée d'un an, avec effet du 01/07/2021, avec un loyer mensuel de 468 € (indexation selon l'indice IRL)

• Logement 2 du bâtiment périscolaire

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Marielle BRASSEL pour le logement de 78 m² pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, la location du logement à Madame Marielle BRASSEL pour une durée d'un an, avec effet du 01/07/2021, avec un loyer mensuel de 470 € (indexation selon l'indice IRL)

B. Renouvellement convention location jardin Tassera (terrain communal derrière garages)

Il est proposé de renouveler le contrat d'occupation précaire avec Madame Helen TASSERA pour le terrain communal situé derrière les garages communaux, cadastré section 3, parcelles N° 90, 133 et 135 d'une contenance totale de 2,56 ares.

Le Conseil Municipal, décide après vote unanime, la location du terrain communal à Madame Helen TASSERA pour une période d'un an, à compter du 01/07/2021 au tarif de 128 € (2,56 ares x 0,50 €/m²)

C. Renouvellement location terrain pour l'activité du snack

Il est proposé de renouveler la convention d'occupation précaire avec Madame YOKA, pour le terrain communal de 250 m² situé route de Saverne (section 26 N° 89).

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime, décide :

- de conclure un bail d'occupation précaire pour le terrain destiné à l'activité snack (situé route de Saverne, section 26, parcelle N° 89, surface approximative : 250 m²) pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 avec Madame Colombe YOKA,
- de fixer le prix de la location à 43,75 €/mois,
- de répercuter les frais de branchement électrique au locataire (41,12 € / mois jusqu'au 31/12/2021),

Madame le Maire est chargée de l'établissement des conventions et autorisée à les signer.

D. Application au régime forestier

Lors de la dernière séance du 26 mai 2021, le conseil municipal avait validé le projet de demande d'application du régime forestier sur des parcelles situées sur le territoire communal de STEINBOURG.

Ces parcelles sont situées à proximité de la forêt Vogelgesang, majoritairement déjà boisées, et ont toutes les caractéristiques pour faire l'objet d'une gestion forestière. Après vérification, la commune n'est pas encore propriétaire de la parcelle N° 54 d'une contenance de 3,53 ares (procédure d'acquisition par voie de biens sans maîtres en cours) et l'ONF suggère de retirer cette parcelle de la liste à soumettre.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime,

- approuve le projet d'application au régime forestier,
- demande à Madame le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier de 214,57 ares pour les parcelles cadastrales figurant dans le tableau ci-dessous, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- autorise Madame le Maire, à signer tous documents nécessaires

Section	Parcelle	Surface
15	50	38.09
	51	4.92
	55	5.38
	56	4.24
	57	9.00
	58	5.86
	59	5.15
	60	4.54
	61	9.28
41	47	10.68
	48	8.33
46	93	9.43
	245	68.49
49	4	22.63
	5	8.55
	TOTAL	214.57

M. KIM rajoute que cette parcelle devra être intégrée à la surface à prendre en compte pour les plantations (KUHN)

IV – FINANCES PUBLIQUES

A. Subventions scolaires

Madame la Directrice sollicite les subventions pour l'année scolaire 2020/2021. En raison de la crise sanitaire, il y a eu très peu de sorties/spectacles :

- 5 séances de piscine pour 82 élèves : 1 148 €
- 2 spectacles pour les enfants de l'école maternelle : 272,50 €

Après discussion et vote de 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention de 1 420,50 € à l'association scolaire « les sportifs en herbe ».

B. Règlement bons « Sommer Marik »

Lors des marchés « Sommer Marik », un bon de 1 € est délivré aux acheteurs par tranche d'achat de 10 €. Ces bons sont ensuite utilisables chez les commerçants locaux, qui pourront refacturer la valeur des bons reçus à la commune. Le conseil municipal, par vote unanime, approuve ce procédé et autorise le paiement de la valeur des bons directement aux commerçants : PROXI, boucherie EHRMANN, boulangerie DANIEL (ainsi qu'à son futur repreneur).

V – CONVENTION POUR MISSION DE TRAVAIL NON RENUMERE

Madame le Maire informe l'assemblée que lors d'une récente réunion avec tous les maires, Madame le Procureur de Saverne a présenté le dispositif de cette mesure de justice : le Travail Non Rémunéré.

Le Code de Procédure Pénale permet d'établir une convention avec le Tribunal Judiciaire de Saverne, pour l'emploi de personnes dans le cadre de ce travail non rémunéré (TNR).

Le TNR n'est pas une peine, mais une mesure alternative à des poursuites, proposée par le Procureur de la République et validée par le Président du Tribunal.

Sa durée maximum est de 100 heures pour un délit et 30 heures pour une contravention.

Un référent devra être nommé au sein de la commune ; cette personne sera l'interlocuteur avec le délégué du procureur pour la mise en œuvre pratique des modalités d'accueil et des missions à accomplir par le « mis en cause ».

Le Conseil Municipal, après délibération et vote unanime, donne son accord pour l'exécution de missions de TNR au sein du service technique, à raison d'une personne.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette procédure.

M. HAHN précise que la commune bénéficie déjà de l'aide de jeunes bénéficiaires du RSA. Ceux-ci sont encadrés par un responsable et ont effectués diverses tâches de peinture et de nettoyage de fossés.

VI – MOTION SUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

« SI L'ETAT NE LEVE PAS LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES TERRITOIRES

A QUOI BON DEMANDER AUX ELUS LOCAUX D'ELABORER DES PLANS CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAUX AMBITIEUX ? »

Madame le Maire informe les membres que le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est compétent pour élaborer le plan-climat-air énergie territorial sur le périmètre couvert par les Communautés de communes de l'Alsace Bossue, de Hanau-La Petite Pierre et du Pays de Saverne.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui renforce le rôle des intercommunalités dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air, notamment pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Elle conforte également l'action entreprise depuis 2010 par le Pays de Saverne Plaine et Plateau qui a notamment animé un plan climat volontaire et été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Plus qu'une obligation réglementaire, l'élaboration du PCAET traduit l'ambition du territoire en termes de transition écologique et énergétique : la neutralité carbone à l'horizon 2050, en conformité avec la stratégie nationale bas carbone.

Des objectifs très ambitieux...

Pour y parvenir, le scénario territorial qui se dessine passe par :

- Une baisse de 55% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 1990 avec des efforts particuliers à porter dans le secteur résidentiel et celui du transport ;
- Une baisse de 73% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990 ;
Ces deux premiers points nécessitent la quasi-disparition des énergies fossiles dans notre mix énergétique territorial.
- Une augmentation de la production d'énergie renouvelable qui soit passer de 693GWh/an (2018) à 1250GWh/an
- Enfin, la neutralité carbone est atteinte avec une capacité de séquestration de 200 000 tco2e/an

Ce scénario est très ambitieux dans la mesure où il fixe des objectifs sans commune mesure avec les résultats obtenus ces 20 dernières années, tant en termes de baisse de consommation et d'émissions de GES que de production d'énergie renouvelable.

Il n'est néanmoins qu'une étape et représente le minimum à atteindre en 2050 pour avoir une chance de tenir les engagements pris dans l'Accord de Paris : contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Or, selon le programme d'observation de l'Union Européenne Copernicus, le seuil de 1.5°C d'élévation de température serait atteint dès février 2034 sans une action forte et rapide. En effet, selon les experts du GIEC, l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C sera bien plus difficile à atteindre si des mesures à grande échelle ne sont pas prises d'ici 2030.

Dans cette course contre la montre, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau entend mobiliser toutes les parties prenantes dans une action forte et rapide.

Un changement d'échelle en termes d'énergies renouvelables...

Sur le plan des énergies renouvelables, il convient de noter que 79% de la production locale provient de la filière bois-énergie qui ne pourra pas être mise beaucoup plus à contribution pour passer de 693GWh/an à 1250GWh/an.

Un schéma directeur des énergies renouvelables précisera le mix énergétique cible mais nous savons qu'il convient de massifier la production électrique à partir du couple photovoltaïque/éolien.

Ces deux sources devraient fournir 600GWh/an en 2050 ce qui représente

- un passage de 36.5GWh/an (2018) à 400GWh/an (2050) pour l'éolien, soit un facteur de 11 ;
- un passage de 14GWh/an (2018) à 200GWh/an (2050) pour le photovoltaïque, soit un facteur de 14.

... contrarié par de nombreux freins

Relever un tel défi dans un délai contraint, avec des moyens financiers contraints nécessite de lever un certain nombre de freins au développement des ENR, au premier rang desquels :

- la complexité et la lenteur des procédures administratives,
- l'application d'un principe de précaution disproportionné (face au potentiel risque de perturbations des radars par les éoliennes par exemple)
- l'application de principes dogmatiques et doctrines (photovoltaïque en zone agricole par exemple) qui ne tiennent pas compte des évolutions des pratiques et de la technologie

Force est de constater que c'est souvent l'Etat qui, tout en fixant les objectifs, est aussi celui qui en compromet l'atteinte.

Ainsi, les conseillers municipaux :

- S'interrogent sur la sincérité des ambitions annoncées au niveau national dans la stratégie nationale bas carbone ;
- Constatent le décalage entre l'urgence climatique et l'absence de mesures d'urgence, d'adaptation du cadre réglementaire pour y faire face ;
- Et de fait, considèrent qu'il est vain de s'engager dans une stratégie de transition énergétique si ambitieuse sans un accompagnement plus fort de l'Etat.

Un cas d'école : une centrale de 30MWc en agrivoltaïsme

Pour illustrer la situation, les élus souhaitent s'appuyer sur le projet agrivoltaïque porté par Hanau Energies sur la commune de Weinbourg.

Voilà un projet emblématique pour le territoire à plus d'un titre :

- Avec une capacité de 30MWc (soit plus de 30 GWh/an), il contribuerait dans un délai très court (2 ans) à plus de 15% de l'objectif à 2050 de production photovoltaïque, pour un investissement de 20 à 25 M€. Réaliser la même chose en diffus coûterait entre 2 à 4 fois plus cher et prendrait sans doute des dizaines d'années ;
- C'est un projet qui permet de concilier production agricole et production énergétique ;
- C'est un projet qui porte par ailleurs des innovations qui améliorent la compatibilité avec la vocation agricole des terres (trackers, absence de fondations...) ;
- C'est un projet 100% privé qui préserve les capacités financières de la collectivité ;
- C'est un projet porté par un agriculteur ce qui renforce sa capacité à pérenniser son exploitation agricole ;
- C'est un projet porté par un pionnier du photovoltaïque qui a acquis une expertise qui dépasse très largement nos frontières et garantit un modèle technico-financier solide

Il convient de souligner que sans l'ancrage familial du porteur de projet sur notre territoire, un tel projet ne se ferait pas en Alsace. Avec un ensoleillement de 50% plus élevé au sud de la France qu'en Alsace, un investisseur animé par l'optimisation de son retour sur investissement irait rationnellement investir ailleurs.

Force est toutefois de constater que ce projet, qui représente une opportunité unique pour placer le territoire sur une trajectoire vertueuse, a déjà connu trois refus et semble aujourd'hui au point mort, voire proche de l'abandon.

Considérant les objectifs du PCAET,

Considérant l'urgence de massifier la production d'énergie renouvelable,

Le Conseil Municipal, par vote de 15 voix pour et 4 abstentions :

- estime que ce projet est essentiel à l'atteinte des objectifs du PCAET;
- demande la constitution sans délai d'un groupe projet associant le porteur de projet, les collectivités, les services de l'Etat, l'ADEME, la chambre d'agriculture étant entendu que la lettre de mission des membres de ce groupe serait de trouver la voie pour que ce projet se fasse le plus vite possible ;
- considère que l'incapacité collective à permettre la réalisation d'un tel projet serait annonciatrice de l'échec de la stratégie nationale bas carbone et des démarches en découlant comme les PCAET qui resteraient des documents parmi d'autres et non des feuilles de route opérationnelles et partagées ;
- dit que dans une telle situation, il conviendrait d'en tirer les conséquences en interrompant la démarche d'élaboration du PCAET.

M. KIM demande ce qui bloque le projet ? M. HAHN lui répond qu'il y aura une activité en dessous des installations de panneaux photovoltaïques : des animaux

Madame MOMMER souligne qu'il existe un réel problème de recyclage de ces panneaux

Madame COUTURIER indique qu'il existe des maisons rotatives qui dirigent leur orientation en fonction de l'énergie solaire et que de tels projets sont réalisés à l'étranger

Madame BECKER pense que la nature sera enlaidie s'il y aura beaucoup de projets de ce type.

VII - DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES**• DROIT DE PLACE FORAINS - MESSTI 2021**

L'association du Football-Club a organisé une buvette avec petite restauration lors du week-end du 3 et 4 juillet 2021 et les forains étaient également présents. Malgré une météo capricieuse durant tout ce week-end, la population a tout de même apprécié l'organisation de cette petite fête foraine.

Les tarifs pour le droit de place avaient été fixés en début d'année et les membres de la commission finances proposent une réduction de 50 % pour les forains à titre de soutien (également déjà proposé l'année dernière en raison de la crise sanitaire)

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime, décide d'appliquer une réduction exceptionnelle de 50% pour le droit de place pour 2021.

- M. HAHN fait part à l'assemblée que l'inauguration du sentier des « Arbres Remarquables » a eu lieu le samedi 26 juin 2021 en présence de conseillers municipaux et des partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce sentier : PONSE, Club Vosgien, ONF, Association des chasseurs. Il les remercie tous pour leur contribution.
- Madame KERN informe l'assemblée que des contacts ont été pris avec CMCIC pour entreprendre les démarches pour l'extension du lotissement Birkenfeld, 3^{ème} tranche.
Les particuliers possédant les terrains ont été destinataires d'un courrier les informant de cette volonté de création de cette 3^{ème} tranche. Une réunion avec les riverains de la rue de Rosenwiller sera prévue ultérieurement.
M. CONRAD pense qu'il faudra proposer des petits collectifs en prévision des mesures de densification et de zéro artificialisation.
M. KIM pense que ce type de location serait une bonne initiative qui permettrait une rotation des habitants, la population des lotissements devenant vieillissante...
Mme MOMMER est contre la réalisation de cette 3^{ème} tranche
- Madame POISSON indique des rencontres ont eu lieu récemment avec des partenaires pour le projet de construction d'une résidence seniors : Alsace Habitat et Vilogia. Un rendez-vous avait également été fixé avec M. LAMBERT, directeur de la résidence Altenberg de Monswiller pour évoquer les possibilités de mutualisation des services.
La structure tout récemment construite à Mertzwiller, a également été visitée.
M. ROSIN précise que la résiliation effectuée au Groupement des villas Edéniales a été mal interprétée par certains habitants.
Madame COUTURIER demande le type de construction prévue. Ce ne seront que des logements ; une structure proposant des aides médicalisées est considérée comme un EHPAD et dépend d'une toute autre réglementation.
Madame TIOUITOU précise que les constructeurs – bailleurs sociaux – proposeront des loyers modérés qui dépendent toujours des revenus des personnes. Les montants mensuels à régler dépendront également des prestations et services proposés. Le dossier doit être élaboré en collaboration avec les services de la C.E.A. qui exigent un projet de vie conforme à leur cahier de charges, en y associant également les seniors.
- Madame KERN fait part qu'un arrêté municipal a été pris pour réglementer l'accès au port. Celui-ci a été affiché sur site et traduit en plusieurs langues. Les services de la gendarmerie effectuent également régulièrement des rondes pour surveiller.
- M. ROSIN signale qu'un marquage central a été effectué à plusieurs carrefours ainsi que la pose d'un miroir en face de la rue Saint Antoine.
Actuellement le service technique effectue les travaux d'enlèvement des îlots dans la rue de l'Arc en ciel. Une réunion avait été organisée sur place avec les riverains qui avaient proposé la suppression des îlots pour bénéficier de plus de places de stationnement dans la rue.

Une déviation a été mise en place dans la commune pour permettre des travaux de réfection de la chaussée de la route de contournement/péage A4. Beaucoup de véhicules ont traversé la commune !
Madame KERN avait demandé le soutien des services de gendarmerie et de M. le Sous-Préfet pour une aide pour réglementer cette circulation dans le village. Malheureusement ces services ne disposent que de peu de moyens et une employée communale était alors présente lors des sorties d'écoles.
M. CONRAD demande si les réparations des chaussées seront prises en charge par la C.E.A. ? Madame le Maire en fera la demande à l'antenne de Saverne.
- Madame KERN fait savoir que Mme la Préfète accompagnée de M. le Sous-Préfet et de M. le Directeur de VNF ont visité les installations du port ainsi que la scierie en juin. Il a été suggéré de déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation de sanitaires au port.
- Madame POISSON communique les prochaines dates des marchés « Sommer Marik » le 17 juillet et 21 août 2021. Tous les conseillers sont invités à un moment de convivialité le 17 juillet à 11h et elle rappelle que les associations Body Sculpt et Football club proposeront des repas à emporter.
Madame COUTURIER pense que la date du 17 juillet n'est pas une date pertinente car trop proche du 14 juillet.
Madame KERN précise que les dates des marchés ont été fixées chaque 3^{ème} samedi des mois de juin, juillet et août et par conséquent plus modifiables.

- Madame POISSON informe que la bibliothèque a repris les séances de contes pour les petits, sur inscription. Une animation est prévue fin juillet sur le site du port dans le cadre de l'action « Partir en livre » ; les enfants de moins de dix ans devront être accompagnés. Une exposition de tableaux d'une jeune steinbourgeoise Camille KILHOFFER aura lieu à la bibliothèque à partir de fin août pour une quinzaine de jours.

Les jeunes du Conseil Local sont en train d'aménager la salle du sous-sol du foyer communal en effectuant des travaux de peinture.
Toute aide sera bienvenue !

Madame KERN invite les conseillers à un verre de l'amitié.

M. et Mme STOCKI – boulangerie DANIEL – vont céder leur commerce cet été. M. STOCKI a apporté divers amuses bouches pour remercier la municipalité de la fidélité pour divers achats dans la boulangerie et pour le soutien à son commerce durant ses 17 années de présence à Steinbourg.

Prochaine séance : mercredi 8 septembre 2021

Séance close à : 19h30

FEUILLE D'EMARGEMENT
ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2021,

II. Urbanisme : Droit de préemption urbain,**III. Patrimoine**

- A. Renouvellement conventions logements Brassel et Copaciu,
- B. Renouvellement convention location jardin Tassera,
- C. Renouvellement location terrain pour l'activité du snack,
- D. Application au régime forestier,

IV. Finances publiques

- A. Subventions scolaires,
- B. Règlement bons « Sommer Marik »,

V. Convention pour mission de travail non rémunéré**VI. Motion sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire****VII. Divers et informations diverses**

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOU TIOU		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			